

Image not found or type unknown



indemnité d'occupation par une tierce personne en indivision

Par arlette, le 01/09/2009 à 14:39

en quoi consiste l'indemnité d'occupation suite à une indivision entre époux. Quelles formalités, quel taux, quels sont les désavantages si mon époux perçoit l'aer par les assedics, risque-t-il de perdre des droits? est-ce imposable pour sa part? merci de nous répondre. Il y a-t-il des frais de notaire qui le concernent?